

## **COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et un, le cinq mars à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle des fêtes municipale,

Date de la convocation : 18 février 2021

Étaient présents : LE GRAET Karine, CARRIER Jean, DELHOMEZ Sylvie, COLLET Philippe, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, LE PIVER Alan, PERON Samuel, LE COZLEER Magalie, LE GONIDEC Jérémy, HUCHET Jean-Paul,

Procurations : Jeanne BOBO à Samuel PERON  
Julie LE GONIDEC à Nicolas LIBOUBAN,

Nombre de conseillers : En exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 15

Secrétaire de séance : DELHOMEZ Sylvie,

### **2021-02-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2020,**

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

### **2021-02-02- DÉROGATION RYTHMES SCOLAIRES - RENTRÉE SCOLAIRE**

Rapporteur : Mme DELHOMEZ

Comme chaque année scolaire, les mairies ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante.

Vu la délibération du 26 janvier 2018 mettant en place une nouvelle organisation des rythmes scolaires dès la rentrée 2018-2019 et la validation par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription, du projet associé,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 qui permet en outre aux communes que le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 et demi,

Vu l'avis du Conseil d'École du 15 février dernier qui a décidé qu'au vue de la crise sanitaire, il était préférable d'éviter tout brassage supplémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter le renouvellement de la dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à la rentrée 2021-2022 organisée comme suit sur une durée de 3 ans :

Les horaires retenus sont les suivants :

- A Yvias : 8h45 – 11h 45 13h25 - 16h25
- A Kerfot : 8h30 – 11h30 13h10 – 16h10

### **2021-02-03- ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE,**

Suite à la préparation des budgets, Mme le Maire informe les élus d'un manque de panneaux de signalisation sur des moments ponctuels sur la commune.

3 devis ont été sollicités :

	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C</b>
ALEO	1168,75	1 402,50 €
SPME 22	1231,45	1477,74
WURTH	1060,93	1273,12

Suite à cette demande la municipalité pourrait bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police par le Conseil Départemental à hauteur de 30% dans le cadre « Équipement de sécurité ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise SPME22 pour l'achat de panneaux pour un montant de 1 231,45 € H.T.
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- adopte le plan de financement correspondant à cette opération :

	<b>Montant HT</b>	<b>pourcentage</b>
<b>Amende de Police</b>	369,00	30 %
<b>Autofinancement</b>	862,45	70%
<b>Total</b>	<b>1231,45</b>	<b>100,00%</b>

### **2021-02-04- CONVENTION DE GESTION DE SERVICES « EAUX PLUVIALES URBAINES »**

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que suite à un transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » vers Guingamp Paimpol Agglomération à compter du 1er janvier 2020, une convention devait être établie.

Suite à la situation sanitaire, cette opération n'a pas pu être réalisée dans le temps imparti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines » .

## **2021-02-05- CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – ACTES NOTARIES :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Conseil Municipal a accepté de signer, avec ENEDIS, des conventions de servitude le 04 avril 2014 pour :

- l'enfouissement de lignes aériennes, dans le secteur de LARGOAT parcelle cadastrée section ZB31 et ZB3,

Ces travaux concernent les parcelles cadastrées section ZB numéros 31 et 3 sont réalisés dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation, ENEDIS a sollicité l'étude des « NOTAIRES DE • LA VISITATION » de Rennes, afin d'établir les actes notariés portant sur les installations électriques sur les parcelles de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer les actes à passer avec ENEDIS, en l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes pour les travaux d'enfouissement de lignes aériennes ou d'implantation de postes, sur les parcelles cadastrées section ZB numéros 31 et 3, ceci aux frais d'ENEDIS,
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

## **2021-02-06- INFORMATIONS DIVERSES**

M. PERON Samuel, adjoint à la culture et au patrimoine présente l'inventaire des différents monuments de la commune dans le cadre du PLUI. Une vingtaine de lieux seront présentés à Guingamp Paimpol Agglomération. La préparation d'un support virtuel avec une carte interactive sera réalisée pour présenter ces différents monuments.

M. CARRIER Jean, adjoint aux Finances, informe les membres que les travaux de fibre optique commenceront fin 2021 sur la commune.

La séance est levée à 20h30